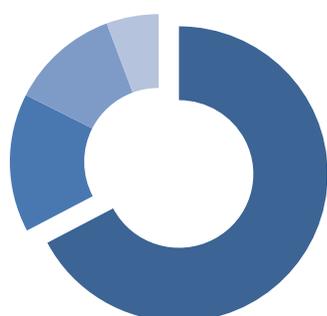


Tarif : Smart Variable

Clients résidentiels en Wallonie - 07/2025 - Tarifs 6% TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

SMART VARIABLE		
Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché		
Durée	1 an	
Redevance fixe (€/an)	160,00	
Tarifs	<i>Prix mensuels</i>	<i>Prix estimés</i>
Coût du gaz	5,42	5,76
Facturation	Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.	
Paiement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	

Pour des raisons de transparence et de clarté, vous voyez dans le tableau ci-dessus une colonne « Prix mensuels » et une colonne « Prix estimés ».

La colonne « Prix mensuels » contient les derniers prix connus au moment de la publication de cette fiche tarifaire. Etant donné que les prix sont indexés seulement à la fin de chaque mois, nous affichons dans cette colonne les prix du mois dernier

La colonne « Prix estimés » contient les moyennes des prix estimés pour les douze mois à venir. Celles-ci proviennent d'un modèle de calcul du régulateur flamand (Vlaamse Nutsregulator) et vous permettent de mieux anticiper le montant de votre future facture énergétique.

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Tarif Gestion données	Transport
	0 - 5000 kWh/an		5001 - 150000 kWh/an			
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Mensuel/Annuel €/an	c€/MWh
Région flamande						
Fluvius Antwerpen	14,24	2,10	75,60	0,87	18,56	0,165
Fluvius Halle-Vilvoorde	15,48	2,24	82,19	0,91	18,56	0,165
Fluvius Imewo	17,01	2,45	90,33	0,99	18,56	0,165
Fluvius Kempen	14,70	2,12	78,09	0,86	18,56	0,165
Fluvius Limburg	13,32	2,09	70,72	0,94	18,56	0,165
Fluvius Midden-Vlaanderen	14,65	2,13	77,78	0,87	18,56	0,165
Fluvius West	17,15	2,48	91,06	1,00	18,56	0,165
Fluvius Zenne-Dijle	16,66	2,39	88,46	0,96	18,56	0,165
Région wallonne						
ORES (Brabant Wallon)	30,86	4,04	135,42	2,04	-	0,165
ORES (Hainaut Gaz)	30,86	4,04	135,42	2,04	-	0,165
ORES (Luxembourg)	30,86	4,04	135,42	2,04	-	0,165
ORES (Mouscron)	30,86	4,04	135,42	2,04	-	0,165
ORES (Namur)	30,86	4,04	135,42	2,04	-	0,165
RESA	33,97	4,86	119,90	2,93	-	0,165

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Accise fédérale (c€/kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,8724	0,1058
Consommation > 12.000 kWh	0,8772	0,1058
Redevance raccordement Wallonie (c€/kWh)		0,075

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/07/2025 et le 31/07/2025 par un client résidentiel.

Le prix du gaz OCTA+ Smart Variable est indexé mensuellement. Il est formé par la moyenne pondérée des cotations du ZTP DAP « Zeebrugge Trading Point Daily Average Price » par le profil RLP (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : ZTP RLP M* 1,15+ 10 €/MWh.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

La redevance fixe est facturée au prorata du nombre de jours livrés, sauf si le contrat prend fin endéans les 6 premiers mois qui suivent son commencement, auquel cas la redevance est facturée pour une période de 6 mois.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau système européen de gestion des quotas d'émissions CO2, communément appelé « ETS2 », les coûts associés seront ajoutés à votre facturation, en conformité avec la réglementation applicable.

Nos conditions générales de vente s'appliquent. Elles sont disponibles sur www.octaplus.be – Tarifs & documents.